

Evaluation des risques / Déclaration de méthode

1.0 Tout exposant/contractant sont tenus par la loi d'entreprendre des Evaluations de risques écrites au nom de leurs employés et de développer des pratiques de travail sûres découlant de ce processus.

1.1 L'obligation légale selon le Règlement de santé et de sécurité au travail de 1999 exige que les Employeurs effectuent une évaluation appropriée et suffisante des risques pour la santé et la sécurité des employés et **non employés** (l'évaluation est effectuée en vue d'identifier les mesures à appliquer afin d'être en conformité avec les obligations légales).

1.2 Une attention particulière doit être apportée à l'évaluation des risques :

1. pour les femmes enceintes et les nouvelles mères, à la fois sur le lieu de travail et en visite
2. d'incendie
3. **pour les enfants**

1.3 L'Evaluation des risques doit identifier tous les dangers, mesures de contrôle existantes et contrôles supplémentaires nécessaires afin de réduire la probabilité à un niveau raisonnablement gérable. Des facteurs additionnels doivent être considérés, qui prennent en compte l'emplacement et la nature temporaire du spectacle.

1.4 L'objectif de l'évaluation des risques n'est pas de répertorier tous les risques triviaux possibles mais d'identifier les dangers qui pourraient présenter un risque significatif. Une mesure de contrôle pourrait déjà être en place : celle-ci doit être identifiée et, si elle suffit, aucune action supplémentaire n'est nécessaire à condition que les mesures de contrôle soient appliquées. Si des mesures de contrôle supplémentaires sont nécessaires alors celles-ci doivent être identifiées et les actions/processus appliqués. Une évaluation de risques n'est pas uniquement un exercice sur papier destiné à éliminer le risque mais un document vivant en constante évolution pour s'adapter aux changements des pratiques de travail, aux nouveaux processus et matériels.

1.5 Une aide et des conseils sur les évaluations des risques sont disponibles auprès de l'organisme responsable de la Santé et de la Sécurité (HSE) : <http://www.hse.gov.uk/risk>.

1.6 Un tableau d'Evaluation des risques non rempli est disponible à l'annexe B (ce formulaire peut être copié).

Comprendre les Evaluations de risques

Les informations suivantes ont été tirées du site Internet de l'HSE indg163.pdf [Cinq étapes pour l'Evaluation de risques](#).

2.0 Une évaluation de risques n'est rien d'autre qu'un examen minutieux de ce qui, dans votre travail, peut porter préjudice à des personnes, afin que vous puissiez juger si vous avez pris assez de précautions ou si vous devez faire davantage pour prévenir tout préjudice. L'objectif est de s'assurer que personne ne soit blessé ou ne devienne malade. Les accidents et la mauvaise santé peuvent détruire des vies et affecter vos affaires également si de la production est perdue, des équipements sont endommagés, les coûts d'assurance augmentent ou si vous devez aller au tribunal. Vous êtes légalement tenu d'évaluer les risques sur votre lieu de travail.

2.1 Les points importants que vous devez déterminer sont l'importance d'un danger et si vous avez pris les précautions satisfaisantes nécessaires pour minimiser le risque. Vous devez vérifier cela lorsque vous évaluez les risques. Par exemple, l'électricité peut tuer mais le risque que cela se produise dans un environnement de bureau est peu élevé, à condition que les composants sous tension soient isolés et que les boîtiers métalliques soient correctement mis en terre.

2.2 L'HSE a mis au point un processus simple pour entreprendre des évaluations de risques. Des extraits et des instructions de ce processus ont été inclus pour votre information et pour vous guider. L'utilisation de ce système n'est en aucun cas obligatoire et de nombreuses organisations ont mis au point des systèmes qui répondent à leurs besoins. Cependant, ce guide fera usage des Cinq étapes pour l'Évaluation de risques de l'HSE.

ETAPE 1 : Cherchez les dangers

2.3 Cherchez uniquement les dangers que vous pourriez raisonnablement vous attendre à résulter en un préjudice significatif dans les conditions de votre lieu de travail. Utilisez les exemples suivants pour vous guider :

- Danger de glisser/trébucher (par exemple des sols ou escaliers mal entretenus)
- Incendie (par exemple à cause de matériaux inflammables)
- Produits chimiques (par exemple acide de pile)
- Parties mobiles d'une machine (par exemple des lames)
- Travail en hauteur (par exemple des planchers de mezzanines)
- Ejections de matériel (par exemple dus au moulage de plastique)
- Systèmes de pression (par exemple machines à vapeur)
- Véhicules (par exemple des camions de déchargement)
- Electricité (par exemple un mauvais branchement)
- Poussière (par exemple résultant d'un broyage)
- Emanations (par exemple de soudure)
- Manipulations manuelles
- Bruit
- Mauvais éclairage

- Basse température

ETAPE 2 : Déterminez qui pourrait être blessé et comment

2.4 Il n'est pas nécessaire de répertorier les personnes par nom, pensez simplement aux groupes de personnes effectuant le même travail ou qui pourraient être affectés, par exemple

- Personnel de bureau
- Personnel d'entretien
- Entrepreneurs
- Personnes partageant votre lieu de travail
- Opérateurs
- Nettoyeurs
- Membres du public

Accordez une attention particulière :

- Au personnel handicapé
- Aux visiteurs
- Au personnel inexpérimenté
- Aux travailleurs isolés

ETAPE 3 : Évaluez les risques

2.5 Déterminez si les précautions existantes conviennent ou s'il faut faire davantage pour parer les dangers répertoriés, les précautions existantes :

- Répondent-elles aux normes établies par une obligation légale ?
- Sont-elles conformes à une norme de l'industrie reconnue ?
- Représentent-elles une bonne pratique ?
- Réduisent-elles le risque de façon aussi raisonnablement praticable que possible ?

Avez-vous fourni :

- Les informations, instructions et formations adéquates ?
- Les systèmes ou procédures adéquats ?

Si c'est le cas, alors les risques sont contrôlés de manière appropriée mais vous devez indiquer les précautions que vous avez mises en place. (Vous pouvez vous référer aux procédures, aux règlements de l'entreprise, etc.)

Si le risque n'est pas contrôlé de manière appropriée, indiquez ce que vous devez faire en plus (la « liste des actions »)

ETAPE 4 : Notez vos découvertes

2.6 Cela signifie mettre par écrit les dangers significatifs et les conclusions, par exemple « Installations électriques : isolation et mise en terre vérifiées et sûres » ou « Emanation de soudure : ventilation d'échappement locale fournie et vérifiée régulièrement ». Vous devez également informer vos employés de vos découvertes.

2.7 Appropriées et suffisantes - pas parfaites ! Les Evaluations de risques doivent être appropriées et suffisantes. Vous devez être capable de montrer que :

- Une vérification correcte a été effectuée
- Vous avez demandé qui pourrait être affecté
- Vous vous êtes occupé de tous les dangers évidents et significatifs en prenant en considération le nombre personnes qui pourraient être potentiellement impliqués
- Le risque restant est bas

ETAPE 5 : Passez en revue votre évaluation

2.8 Passez en revue votre évaluation et révisiez-la si nécessaire. Tôt ou tard, vous acquerrez de nouvelles machines, substances ou procédures qui pourraient mener à de nouveaux dangers. S'il y a une quelconque modification significative, ajoutez le nouveau danger à prendre en compte à l'évaluation. Ne changez pas votre évaluation pour tout changement trivial, ou encore pour tout nouveau travail, mais si un nouveau travail engendre de nouveaux dangers significatifs, il vous est conseillé de les prendre en considération à part entière et de faire le nécessaire pour garder le niveau de risque au plus bas. En tous les cas, il est recommandé de passer en revue votre évaluation de temps en temps afin de vous assurer que les précautions fonctionnent toujours de manière efficace.

2.9 Nous exigeons une évaluation de risques écrite de tous les Exposants/Entrepreneurs. Si après avoir effectué l'évaluation de risques, aucun danger significatif n'a été identifié qui requiert des mesures de contrôle, veuillez le noter dans l'évaluation de risques.

Déclaration de méthode

3.0 Une Déclaration de méthode de travail est exigée. Elle doit inclure les informations suivantes (une Déclaration de méthode non remplie est disponible à l'Annexe B) :

- Les informations sur Exposants principaux et leurs informations de contact s'ils ne sont pas présents.
- La personne en charge du travail sur le site
- La personne responsable des différents éléments du travail, c'est-à-dire l'entrepreneur ou le sous-traitant.

3.1 La façon dont les éléments d'un travail doivent être réalisés, avec une attention spéciale à :

- Quel équipement de sécurité est fourni.
- Quel complexe est utilisé et s'il est la propriété de quelqu'un, s'il est loué et s'il est bien entretenu.
- Quelles formation et qualifications le personnel opérationnel possède pour l'utilisation de l'équipement ou du complexe.
- Quelles garanties seront fournies concernant les structures, les échafaudages ou les murs.
- Quelles mesures de contrôle doivent être appliquées.
- Quels arrangements seront en place pour faire face à un danger sérieux ou imminent menaçant les employés de l'Exposant et/ou les personnes se trouvant sur le site de construction ou non loin du site.

Annexe A

Déclaration de méthode

Travaille à	
Exposant / Entrepreneur principal	
Personne responsable	
Numéro de téléphone de contact (y compris numéro de téléphone portable)	
Personne responsable sur le site	
Numéro de téléphone de la personne responsable sur le site (y compris numéro de téléphone portable)	
Quels sous-traitants seront sur site et à quelles dates ? Quel élément de travail exécuteront-ils ?	

Une Evaluation de risques spécifique est-elle annexée à la présente déclaration ?	
Veillez annexer une déclaration concernant tous les éléments du travail, en particulier la construction.	
Quel complexe est utilisé ?	
Quelle garantie sera fournie concernant les échafaudages et les structures ?	
Quelles mesures de contrôle seront appliquées ? Quels arrangements seront en place pour faire face aux dangers sérieux ou imminents menaçant les employés et les autres personnes présentes dans les environs ?	

Signé.....Date.....

Nom en imprimé..... Position

Annexe B

TAUX DE RISQUE DE L'EVALUATION DE RISQUES

Le taux de risque s'obtient en multipliant un « taux de fréquence probable » avec un « taux de sévérité ». L'équipe d'évaluation devrait utiliser deux échelles comme indiqué ci-dessous.

FREQUENCE PROBABLE	SEVERITE
1. Très peu probable	1. Blessure/dommage très peu probable
2. Peu probable	2. Blessure légère
3. Possible	3. Blessure grave
4. Probable	4. Danger de mort

Lorsque le risque a été calculé, utilisez le tableau ci-dessous pour déterminer le **FACTEUR DE RISQUE**.

RISQUE BAS	1	2	3	
RISQUE MOYEN	4	6		
RISQUE ELEVE	8	9	12	16

PERSONNES EN DANGER :

E Employés

ENT Entrepreneurs

PUB Public

EVALUATION DE RISQUES (Exemple)

Exposition / Evénement : Expovente	Date de l'évaluation : 1 ^{er} mai 2005
Lieu : Hall d'exposition / Tente	Évalué par : P Smith, Manager Santé et Sécurité
Date de l'Exposition / Evénement : du 1 ^{er} au 3 juin 2005	Signature :

Danger identifié	Conséquences	Personnes en danger	Pire issue possible	Taux de probabilité	Mesures de contrôle	
Fils partant des stands de présentation et d'ordinateurs traînant sur le tapis.	Risque de glisser, trébucher et tomber causant des entorses et des coupures légères. Equipements endommagés et temps perdu à cause de maladie du personnel.	Employés Public	Elevé	Probable	2	1. Chemins de câbles à faire passer en dessous du sol. 2. Câbles à placer dans des porte-câbles fixés au sol. 3. Câble à fixer au sol avec du ruban adhésif au bord des stands. 4. Vérifications quotidiennes.
			Moyen	3 Possible		
			Bas	Peu probable		
			Très bas	Très peu probable		
Se tenir sur des chaises ou sur des armoires pour suspendre des affiches et d'autres objets en hauteur. Se pencher et perdre l'équilibre.	Chutes de haut causant des entorses et des coupures légères.	Employés	Elevé	Probable	2	1. Tous les employés doivent utiliser les échelles fournies. 2. Le Manager Santé et Sécurité doit s'assurer que des échelles soient disponibles sur le site et en état d'utilisation.
			Moyen	3 Possible		
			Bas	Peu probable		
			Très bas	Très peu probable		
Déballage de magazines de l'exposition et du matériel de promotion ainsi que stockage au stand. Mouvement des équipements de présentation.	Blessures suite aux manipulations manuelles, efforts. Blessures suite à la chute d'équipements.	Employés	Elevé	Probable	3	1. Utilisation de gants et bottes de sécurité quand c'est nécessaire. 2. Chariots adéquats à utiliser, Manager Santé et Sécurité doit fournir et en surveiller l'usage. 3. Tout le personnel doit être formé dans les techniques de manipulation manuelle.
			Moyen	Possible		
			Bas	2 Peu probable		
			Très bas	Très peu probable		

A TITRE D'EXEMPLE

EVALUATION DE RISQUES

Exposition / Evénement :	Date de l'évaluation :
Lieu :	Évalué par :
Date de l'Exposition / Evénement :	Signature :

Danger identifié	Conséquences	Personnes en danger	Pire issue possible		Taux de probabilité		Mesures de contrôle
			Elevé	4	Probable	4	
			Moyen	3	Possible	3	
			Bas	2	Peu probable	2	
			Très bas	1	Très peu probable	1	
			Elevé	4	Probable	4	
			Moyen	3	Possible	3	
			Bas	2	Peu probable	2	
			Très bas	1	Très peu probable	1	
			Elevé	4	Probable	4	
			Moyen	3	Possible	3	
			Bas	2	Peu probable	2	
			Très bas	1	Très peu probable	1	